

NOTE D'INFORMATION

Tarifs des résidents entrant à partir du 1^{er} janvier 2017

Le tarif journalier acquitté par les résidents se décompose en un tarif hébergement et un tarif dépendance.

Les tarifs journaliers **Hébergement** applicables à compter du 1^{er} janvier 2017 ont été fixés à :

- Chambre individuelle : **55,80 €**
- Chambre à deux lits : **50,20 €**

Le ticket modérateur du tarif journalier **Dépendance** est de 5,41 € dans l'attente de la fixation des nouveaux tarifs Dépendance par le Département

Le montant journalier à acquitter s'élève donc provisoirement au total à :


- **Chambre individuelle : 61,21 €**
- **Chambre à deux lits : 55,61 €**

MONTANTS MENSUELS

	Mois de 30 jours	Mois de 31 jours
Chambre individuelle	1 836,30 €	1 897,51 €
Chambre à deux lits	1 668,30 €	1 723,91 €

Caution de garantie demandée à l'entrée : 1 900 €
(encaissée et gardée en dépôt au Trésor Public)

Prestation facultative de marquage du linge à l'entrée : 40 €



E.H.P.A.D.
2 rue de la Poterne
BP 48
59358 Orchies Cedex
© 03 20 61 81 51
Fax : 03 20 71 79 37

La Directrice,



A. WARTELLE